

Points Publics - Réalisation de prestations pour le compte de la Poste et de la CTB - Conventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les deux premiers Points Publics ont ouvert leurs portes le 1^{er} septembre à Clairs-Soleils et Planoise.

Afin d'assurer un service adapté aux besoins de la population des quartiers, la Poste et la Compagnie des Transports Bisontins ont proposé à la Ville que les Points Publics assurent en permanence et pour leur compte des prestations particulières :

* pour la Poste aux Clairs-Soleils : vente de timbres et d'objets «prêts à poster» (enveloppes affranchies,...),

* pour la CTB dans les différents Points Publics : vente du document «guide bus» (la CTB assurant directement, dans le cadre de ses permanences, la vente des titres de transport).

Des conventions fixent précisément les conditions concrètes de réalisation : approvisionnement, règlement, décompte des stocks.

Elles prévoient la rémunération de la Ville pour ce service dans les conditions habituellement retenues avec les partenaires réalisant ces prestations (buralistes,...).

Elles seront conclues pour un an renouvelable à compter du 1^{er} **octobre 1999**.

Des arrêtés du Maire créeront les régies de recettes spécifiques et désigneront les personnels des Points Publics comme régisseurs titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le principe de réalisation de ces prestations par la Ville,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions avec la Poste et la CTB,
- autoriser M. le Maire à créer par arrêté les régies de recettes et à désigner les régisseurs titulaires et suppléants.

«Mme DUFAY : L'ouverture des Points Publics sur Planoise et sur Clairs-Soleils s'inscrit dans un programme de la Ville de Besançon qui souhaite mettre en place des services de proximité dans nos quartiers et je peux dire qu'au terme de la 2^{ème} semaine, nous sommes vraiment très contents de voir le public qui afflue en masse. A Planoise nous avons eu 50 personnes la première semaine, plus de 100 la deuxième semaine et surtout, l'ensemble des administrations qui sont présentes dans ces points publics jouent véritablement le jeu de la proximité pour les habitants qui s'y rendent. Ces habitants qui ont des problèmes à régler s'adressent à la permanence du point public où le personnel relaie parfaitement ces questions auprès des administrations, où il a des référents et des contacts et il arrive à bien démêler un certain nombre de questions qui sont posées. On est donc vraiment en présence d'une prestation de proximité qui correspond à ce que l'on souhaitait faire. L'inauguration est prévue le 1^{er} octobre, si vous en êtes d'accord Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Si je ne suis pas là, vous ferez sans moi. Merci Marie-Guite.

M. BONNET : Monsieur le Maire, pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ? On avait, durant la campagne de 1995 appelé à des antennes de quartier qui ressemblaient aux points publics. Vous aviez choisi de mettre l'accent sur d'autres éléments en particulier les conseils de quartier, vous y arrivez au bout de 4 ans de ce mandat.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BONNET, vous me précédez. J'allais dire effectivement que c'était une des idées intéressantes de la liste de l'Opposition en 1995 que d'essayer de décentraliser les services de la ville et d'autres dans les différents quartiers. Nous avons repris, aménagé, amélioré votre idée. Le rôle de la majorité, c'est de récupérer dans l'opposition les propositions qu'elle est à même de faire et vous n'aviez pas tout à fait tort. On ne vous a jamais dit que vous aviez tort mais je pense que vous alliez peut-être beaucoup plus loin que nous».

Sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.